



# Perspectives CRESICA - 2030

**CRESICA**  
Consortium pour la Recherche, l'Enseignement Supérieur et l'Innovation  
en Nouvelle-Calédonie

## Membres



## Partenaires



# Raison d'être et ambitions du CRESICA

La loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche établit un cadre territorial pour la coordination des activités de l'enseignement supérieur et de la recherche, elle stipule ainsi que « Sur un territoire donné, qui peut être académique, ou interacadémique, sur la base d'un projet partagé, les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche s'engagent à coordonner leurs offres de formation et stratégie de recherche et de transfert. ».

C'est dans cette perspective que le CRESICA, le Consortium pour la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation en Nouvelle-Calédonie, a été créé en 2014. Le CRESICA regroupe à ce jour neuf organismes de recherche et d'enseignement supérieur : le BRGM, le CHT, le Cirad, le CNRS, l'IAC, l'Ifremer, l'IPNC, l'IRD et l'UNC. Ancré dans une volonté de poursuivre et développer l'aventure initiée, il a été renouvelé par accords de consortium successifs, en 2017 et en 2021. Par ce dernier mandat de deux ans (2021-2023), les signataires souhaitaient se donner le temps de la réflexion sur les missions, le fonctionnement, le statut et la structuration juridique du consortium. La réflexion, notamment sur ce dernier point, n'étant pas totalement aboutie, le consortium est à nouveau en cours de renouvellement pour deux années (2024-2025) afin d'affiner les évolutions nécessaires à l'accomplissement des ambitions souhaitées pour ce consortium à l'horizon 2030, parmi lesquelles une possible évolution statutaire.

## **Une ambition initiale plurielle pour le CRESICA**

L'ambition initiale du CRESICA est plurielle : d'une part, favoriser la coopération entre établissements pour permettre la co-construction de projets de recherche d'envergure en optimisant la mobilisation des forces et des moyens scientifiques locaux, et d'autre part, bâtir un projet scientifique commun pour renforcer l'impact et la visibilité de la recherche calédonienne aux plans local, régional, national et international.

En effet, le CRESICA a tout d'abord vocation à fédérer une diversité d'organismes, ayant chacun leur culture de recherche, leurs contraintes en matière de moyens et leurs propres champs d'action, mais qui veulent agir ensemble dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Il regroupe ainsi un institut local de recherche, l'IAC, des institutions qui sont territoriales comme le CHT, nationale et territorialisée géographiquement comme l'UNC et des délégations locales des organismes nationaux de recherche (ONR : CIRAD, IRD, CNRS, BRGM, IFREMER et fondation privée : IPNC ). Les missions du CRESICA, prévues dans les accords de consortium successifs, ont peu évolué au fil du temps.

Sur le plan scientifique, les activités du CRESICA s'inscrivent dans le cadre d'un **projet scientifique partagé**, rédigé en 2015, qui s'articule autour de trois thématiques d'intérêt pour le pays et la région et de deux thématiques transversales.

Thématique 1 – Valorisation du capital naturel : biodiversité, mines et environnement

*Le CRESICA contribue à mieux connaître et valoriser les ressources naturelles (minérales, vivantes et l'eau), évaluer les impacts des activités anthropiques et préserver les milieux terrestres et marins : conservation, atténuation et restauration.*

Thématique 2 – Amélioration de la santé humaine

*Le CRESICA contribue à mieux connaître et prévenir les maladies qui touchent la population calédonienne. En particulier, les maladies infectieuses épidémiques (leptospirose, dengue, chikungunya...) qui sévissent en milieu tropical. Egalement, les pathologies non transmissibles liées au mode de vie (diabète, maladies cardiovasculaires...). Ces maladies ont un impact majeur et un coût élevé pour la société.*

### Thématique 3 - Analyse et accompagnement de l'évolution sociale et institutionnelle

*Les activités du CRESICA visent également à mieux comprendre les processus de reconfigurations sociétales et institutionnelles, accompagner la société, comprendre la gouvernance des ressources, mener une réflexion sur la production des données. La société est aujourd'hui en pleine mutation et est animée par le cheminement vers un destin commun, tandis que les accords de Matignon (1988) et Nouméa (1998) guident depuis 35 ans le processus d'émancipation du pays.*

Deux axes transversaux précisent l'approche du consortium sur ces thématiques :

*Insularité et globalisation*

*Changement climatique*

Entre 2017 et 2023, un programme de recherche porté par le CRESICA intitulé « Au fil de l'eau » a permis d'incarner ce projet scientifique partagé par le prisme de l'eau, au travers de 14 projets cofinancés par le CRESICA.

Il laisse aujourd'hui la place à un nouveau programme intitulé « **Changement climatique : connaissances, impacts et résiliences** » qui sera initié en 2024 pour se terminer en 2027 (correspondant à la période du prochain contrat de développement Etat – Nouvelle-Calédonie), doté d'environ 300.000 euros, et dont l'ambition est de contribuer à apporter des réponses aux enjeux de la Nouvelle-Calédonie et de la région en la matière.

En 2023, avec son **projet DiversitES**, l'UNC a été lauréate de l'AAP « ExcellencES » de France 2030, visant à définir la signature du site calédonien. Le projet, doté de 15 millions d'euros sur huit ans (2024-2031) et dont sont partenaires l'IRD et le CNRS, porte une transformation ambitieuse à l'échelle du site. Ce projet structurant développe la thématique des diversités biologiques, culturelles et linguistiques, qui caractérisent l'archipel. Il a pour objectif de comprendre, préserver et valoriser les diversités des socio-écosystèmes tropicaux dans un contexte de changement global. Le CRESICA et le projet DiversitES, de par leur portée et leur projet scientifique, se nourrissent donc mutuellement.

Ainsi, l'action du CRESICA s'inscrit résolument comme outil de la diplomatie scientifique, axe fort de la stratégie Indopacifique de la France, telle que précisée par le Président de la République lors de son [discours de Nouméa en juillet 2023](#). Le CRESICA contribue au déploiement de l'ESR français dans le Pacifique Sud, à l'appui du développement des pays et territoires du Pacifique<sup>1</sup>.

En presque 10 ans, les actions du CRESICA se sont développées et diversifiées<sup>2</sup>. Son action s'inscrit en appui aux politiques publiques et participe, au travers de l'impact de la recherche calédonienne, à l'intégration de la Nouvelle-Calédonie dans l'espace de recherche et d'enseignement supérieur régional. Le CRESICA a également pour mission de diffuser la culture scientifique au plus grand nombre, ce qu'il fait au travers de nombreux événements de communication des résultats de la recherche.

<sup>1</sup> [La recherche en Nouvelle-Calédonie, acteur d'influence dans le Pacifique ?](#) CRESICA, 2022.

<sup>2</sup> Voir [Rapport d'activité 2022](#) du CRESICA.

# Réflexion sur l'évolution du Consortium

Les membres du CRESICA ont mené en 2022-2023, avec l'accompagnement du cabinet ERDYN, une réflexion sur l'évolution du consortium.

Un état des lieux des réalisations du consortium a été dressé et les attentes des parties prenantes (Etat, collectivités de Nouvelle-Calédonie, sphère économique, société civile) ont été identifiées lors d'entretiens, d'ateliers et au travers de questionnaires.

L'étude réalisée par le cabinet ERDYN<sup>3</sup> a ainsi permis de confirmer l'impact positif du consortium sur la structuration de l'ESRI de Nouvelle-Calédonie. Le CRESICA est présenté comme un modèle pour les autres territoires d'Outre-mer français et suscite localement de nouvelles demandes d'adhésion (CPS, Aquarium des lagons, ...).

De nombreuses opportunités de développement pour le CRESICA ont été identifiées : évolutions institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie, environnement géographique et biodiversité exceptionnelle, dynamisme des coopérations régionales dans le Pacifique sud pour faire rayonner l'ESR notamment avec le [PIURN](#) (*Pacific Islands Universities Regional Network*, co-porté par USP et l'UNC) et les nombreux autres partenariats engagés par les membres du CRESICA dans la zone, développement de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI), renforcement de l'attractivité des filières scientifiques dans l'enseignement supérieur.

L'analyse réalisée a également permis d'identifier **les grands défis** à relever dans les années à venir.

Ces défis sont ceux de la Nouvelle-Calédonie elle-même, parmi lesquels :

- La construction d'un avenir commun auquel le plus grand nombre adhère,
- Le développement économique et social durable du pays dans un contexte de changements globaux : climatiques, économiques et géostratégiques

Qui croisent ceux propres à l'ESRI local :

- L'accroissement de la présence, de la contribution et de l'impact de la recherche calédonienne et l'amélioration de la performance de la recherche en Nouvelle-Calédonie,
- L'intégration de la Nouvelle-Calédonie dans l'espace de recherche et d'enseignement supérieur régional et international.

## Construction de la stratégie d'intervention du CRESICA

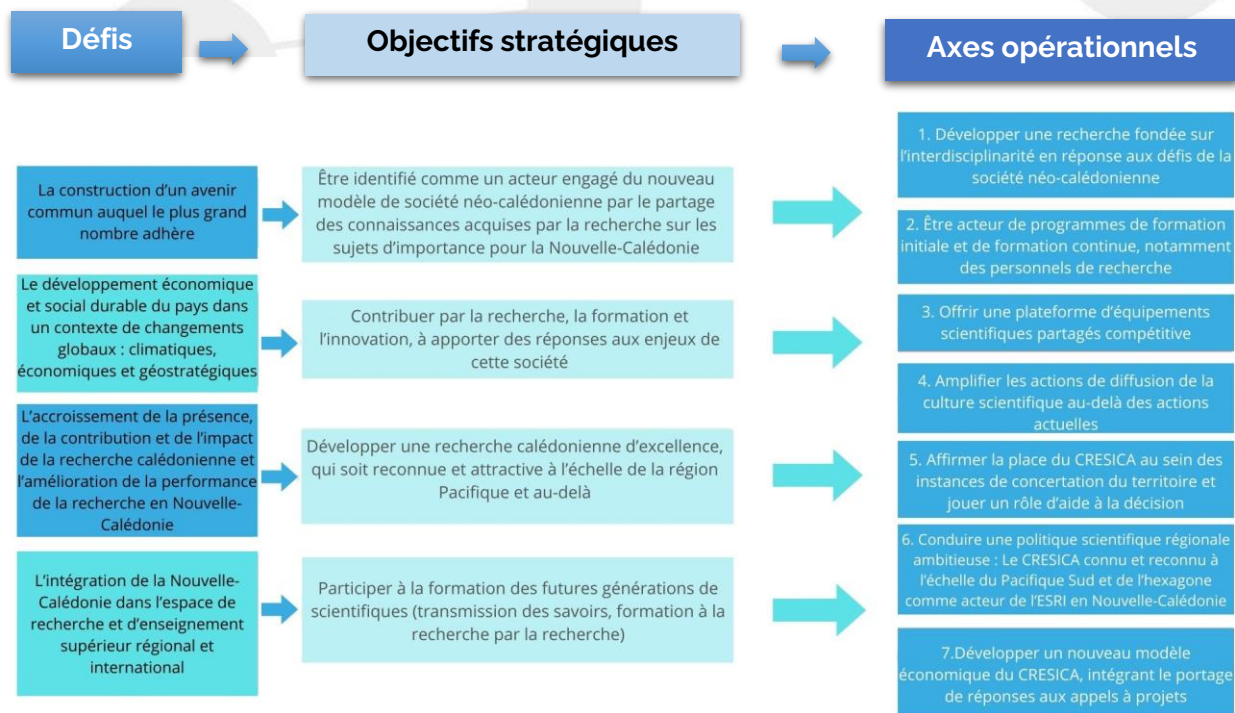
Tenant compte des retours d'expérience des activités et initiatives passées du CRESICA et s'inscrivant dans une démarche résolument réaliste, la stratégie d'intervention du CRESICA vise **quatre grands objectifs** :

- Être identifié comme un acteur engagé du nouveau modèle de société néo-calédonienne par le partage des connaissances acquises par la recherche sur les sujets d'importance pour la Nouvelle-Calédonie,
- Contribuer par la recherche, la formation et l'innovation, à apporter des réponses aux enjeux de cette société (santé, ressources, environnements naturels, culturels, institutionnels, ...) au service de sa population et du développement d'un nouveau modèle économique et social durable, valorisant les richesses naturelles, humaines, scientifiques propres au Pacifique insulaire,

<sup>3</sup> <https://cloud.cresica.nc/index.php/s/gzS583K7Hj8Wioq>

- Développer une recherche calédonienne d'excellence, qui soit reconnue et attractive à l'échelle de la région Pacifique et au-delà, une réelle force motrice en recherche comme en enseignement supérieur,
- Participer à la formation des futures générations de scientifiques (transmission des savoirs, formation à la recherche par la recherche).

La stratégie du CRESICA vise une recherche qui s'implique en Nouvelle-Calédonie et qui rayonne au-delà des frontières, par son ouverture dans le Pacifique et même au-delà, par la promotion, l'intégration et le partage de thèmes génériques avec nos voisins internationaux et les antennes d'organismes nationaux implantés dans la zone.



### Mise en œuvre opérationnelle de la stratégie

Afin de mettre en œuvre cette stratégie, des actions prioritaires ont été identifiées. Elles se déclinent selon 7 axes opérationnels :

#### 1. Développer une recherche fondée sur l'interdisciplinarité en réponse aux défis de la société néo-calédonienne

Si l'excellence disciplinaire est indispensable pour mener des travaux scientifiques de qualité, l'interdisciplinarité est bien aujourd'hui un moteur essentiel du progrès scientifique et technique. Les recherches en Arts, lettres, langues, Sciences humaines et sociales, Droit, économie, gestion (recherches en SHS) jouent un rôle majeur dans la compréhension du monde. Elles produisent des outils de réflexions sur les sociétés et sont un puissant levier, notamment pour l'innovation sociale et les politiques publiques.

Le collectif des neuf organismes membres du CRESICA permet de construire des réponses interdisciplinaires et inter-organismes et de définir des stratégies de recherche afin de relever les grands défis sociétaux.

Le consortium pourrait notamment accroître son rôle de prospective en matière de problématique de recherche en identifiant les thématiques pertinentes pour le territoire et la région et les opportunités de montée en compétences du personnels scientifiques et techniques.

Ainsi il serait d'avantage force de proposition sur la stratégie de la Nouvelle-Calédonie quant au développement de la recherche et de l'innovation.

## 2. Être acteur de programmes **de formation initiale et de formation continue**, notamment des personnels de recherche

Depuis plusieurs années le CRESICA s'engage dans la dimension Enseignement Supérieur de ses missions et notamment dans des actions de formation initiale via son soutien au Master Sciences de la Durabilité. Le CRESICA est par ailleurs fortement impliqué dans le conseil de l'Ecole Doctorale du Pacifique, élément fort de la politique de site. Les membres du CRESICA mènent, chacun en ce qui les concernent, une politique active d'accueil de stagiaires de niveau Licence et surtout Master.

Le rôle du CRESICA peut s'étendre au renforcement des compétences de ses membres via le partage et la mutualisation de formations continues, le CRESICA jouant le rôle d'initiateur et/ou de facilitateur.

De même, au-delà de la formation continue de ses agents, le CRESICA a un véritable rôle à jouer dans la montée en compétences des professionnels issus de tous secteurs de la société calédonienne, contribuant ainsi à la formation des futurs cadres et experts dont le territoire a besoin pour son développement.

Afin de développer cette mission de formation initiale et continue, notamment la formation à et par la recherche, le consortium devra structurer son accompagnement et mettre en place des financements, notamment de contrats doctoraux et/ou de stages de niveau Licence et Master.

## 3. Offrir une **plateforme d'équipements scientifiques partagés** compétitive

La création du CRESICA a permis de mettre en place une dynamique d'acquisition et de mutualisation d'équipements scientifiques entre les institutions de recherche sur le territoire, qui mérite d'être poursuivie activement<sup>4</sup>. Chaque année le CRESICA organise un appel à projets, ouvert à ses membres, afin de définir les investissements prioritaires en fonction des besoins structurants émergeant. Par exemple, très récemment, le workshop ADN environnemental et techniques omiques qui s'est tenu fin 2023 à Nouméa, organisé par les membres du CRESICA, a initié une réflexion collective sur le besoin de création d'une banque d'échantillons et d'une plateforme de bio-informatique. Depuis la création du CRESICA, ces acquisitions sont réalisées grâce aux crédits d'investissement des contrats de développement (Etat - Nouvelle-Calédonie) successifs de ces dernières années. Ces engagements sont en cours de renouvellement pour la période 2024 – 2027.

La présence en Nouvelle-Calédonie de moyens matériels et analytiques performants ainsi que de l'expertise du personnel de recherche des membres du CRESICA qui y est associée, représente un véritable atout – au-delà de servir directement les projets de recherche – pour le rayonnement international de la Nouvelle-Calédonie. Ce parc d'équipements mutualisé est un élément d'attractivité de la Nouvelle-Calédonie pour les scientifiques de toute origine mais également une force pour le CRESICA dans les réponses à des appels à projets compétitifs.

Cette politique d'acquisition et de mutualisation d'équipements scientifiques, si elle doit se poursuivre au bénéfice de tous, trouve néanmoins ses limites dans la situation actuelle du consortium, car les frais liés à l'environnement accueillant le matériel et le personnel dédié à son exploitation, ainsi qu'à la maintenance curative et aux amortissements sont supportés par l'établissement hébergeant

<sup>4</sup> A titre d'exemple, le CRESICA s'est équipé d'une plateforme de microscopie électronique (MET et MEB) d'un montant de 900 000 €.

l'équipement, qui en devient le propriétaire. Cette situation est fragile et interroge la pérennité du dispositif, particulièrement dans le cas où l'établissement ne serait plus en mesure de supporter financièrement ces charges. Par ailleurs, selon la nature de l'établissement, une dotation aux amortissements peut ou non permettre de financer le renouvellement de l'équipement. Enfin, dans le cas où l'équipement permet des recettes, celles-ci sont gérées par l'établissement propriétaire de l'équipement, et non par le CRESICA.

4. Amplifier les actions de **diffusion de la culture scientifique** au-delà des actions actuelles (fête de la Science, cycles de conférences grand public, etc.) afin que le CRESICA ait plus d'impact sur tout le territoire calédonien et l'ensemble de la population

La qualité du dialogue entre sciences, recherche et société relève d'un impératif majeur pour l'avenir de nos sociétés contemporaines. Divers par ses expressions, englobant tout à la fois le partage d'une culture scientifique commune, les démarches de recherche participative ou d'expertise en appui à la décision publique, il est l'un des objectifs prioritaires de la loi du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030. Il s'agit de favoriser le développement de nouvelles interfaces de dialogue entre sciences, recherche et société grâce à des partenariats avec les acteurs de la médiation et de la communication scientifiques, les institutions et les collectivités territoriales.

Cette démarche sera portée dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> vague de l'Appel à projets SAPS (Science avec et pour la société) du MESR en cours ; le site calédonien, au travers du CRESICA, vise donc la labellisation SAPS. Assorti d'une dotation financière annuelle, le label ambitionne de renforcer la structuration du paysage institutionnel à travers la création d'un réseau partenarial adossés aux sites universitaires, et à faciliter le déploiement des politiques publiques en faveur du dialogue entre sciences, recherche et société au cœur des territoires.

L'objectif de cet appel à projets est de favoriser l'essor de projets qui visent à :

- Renforcer la structuration du dialogue entre sciences, recherche et société
- Établir des partenariats durables entre les parties-prenantes et notamment entre les mondes académique et scientifique, les acteurs de la médiation et de la communication, les institutions et collectivités territoriales, les acteurs médiatiques...
- Favoriser l'émergence de projets innovants et pérennes autour de la thématique SAPS.

Si le CRESICA ambitionne d'être cet acteur majeur en lien direct avec la société néo-calédonienne et au service de la démocratie grâce au partage de connaissances produites par la recherche, la mise en place de partenariats engageants ne peut se faire actuellement au nom du CRESICA.

5. Affirmer la **place du CRESICA au sein des instances** de concertation du territoire et jouer un **rôle d'aide à la décision** grâce au partage des connaissances acquises, contribuer au développement économique du territoire via le **transfert** de connaissances et l'**innovation**

Il est demandé que le CRESICA soit d'avantage consulté pour son expertise par les instances de la Nouvelle-Calédonie, au travers d'interactions plus étroites et plus régulières avec les collectivités, Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Congrès, provinces, CESE, Sénat coutumier, les partenaires économiques, afin de mieux servir le développement économique et social de la Nouvelle-Calédonie.

Le CRESICA devrait participer activement aux CCR (Conseil Consultatif de la Recherche – Congrès), CCE (Conseil Consultatif de l'Environnement – Congrès), COS (Comité d'Orientation Stratégique), ADECAL Technopole, Comité de gestion du Parc Naturel de la mer de Corail, ...

A ce jour, le CRESICA sans personnalité morale, ne peut être représenté officiellement dans ces instances. Seuls ses organismes membres peuvent l'être.

L'un des objectifs souhaités des collectivités est que le CRESICA devienne un point d'entrée central pour les demandes liées à la recherche afin de les partager et de mieux y répondre, et qu'il amplifie la représentation de la recherche et de l'enseignement supérieur au niveau régional. Le programme « [Au fil de l'eau](#) » a été un bel exemple de mutualisation et de démonstration de l'impact du consortium en termes de production de connaissances, de transfert et d'appui aux politiques publiques.

Le CRESICA souhaite ainsi contribuer de manière accrue à la diffusion d'une culture de l'innovation au sein des établissements de recherche présents en Nouvelle-Calédonie.

L'écosystème de l'innovation et de l'accompagnement à l'entrepreneuriat en Nouvelle-Calédonie est dynamique et bénéficie d'une expertise reconnue. Mais l'ensemble de l'écosystème (innovation-transfert-valorisation de la recherche) manque de cohérence, de pilotage global et de structuration et, à l'heure actuelle, il n'existe pas localement de service autour de la valorisation de la recherche. Les acteurs du transfert sont mal identifiés et les liens avec les organismes de recherche ne sont pas formalisés.

Le consortium souhaite se positionner comme une instance de dialogue entre les différents acteurs impliqués dans l'innovation. Pour ce faire, le CRESICA devra se doter d'une cellule dédiée à la détection, à la valorisation et au transfert, en lien avec les cellules des organismes de recherche nationaux et avec le pôle innovation de l'ADECAL-Technopole de Nouvelle-Calédonie. Le projet TRIAD<sup>5</sup> donne l'opportunité de tester ce schéma pour la thématique de l'alimentation durable.

## 6. Conduire une **politique scientifique régionale ambitieuse** : Le CRESICA **connu et reconnu** à l'échelle du Pacifique Sud et de l'hexagone comme acteur de l'ESRI en Nouvelle-Calédonie

Afin d'augmenter la visibilité du CRESICA auprès de la communauté scientifique nationale et internationale, une stratégie et des outils de communication propres au consortium, en plus de ceux de ses membres, devront être déployés. Plusieurs pistes peuvent être identifiées, telles que :

- L'affichage de l'appartenance des scientifiques au CRESICA (identification au CRESICA des auteurs de courriels par exemple) ou encore la mention du CRESICA dans les publications, de façon à assurer la traçabilité des productions scientifiques
- L'organisation de workshop régionaux sous l'égide du CRESICA, à l'image du récent workshop sur l'ADN environnemental et les techniques omiques (novembre 2023)
- La création d'un portail informatique qui permette la bancarisation des productions du CRESICA et qui moissonne les ressources bibliographiques et les données de la recherche concernant la Nouvelle-Calédonie. Ce portail serait assorti d'un plan de gestion de la donnée et de diffusion des résultats.

Cette reconnaissance ne pourra être accordée que si le CRESICA est en mesure de porter lui-même des projets en réponse à des appels à projets nationaux ou internationaux. Le portage par un tiers « au nom du CRESICA » est limité et n'apporte pas de visibilité au consortium.

## 7. Développer un **nouveau modèle économique** du CRESICA, intégrant le portage de **réponses aux appels à projets**

Les appels à projets sont aujourd'hui un mode de financement incontournable de l'ESRI. Le déploiement d'une stratégie de développement des projets et financements internationaux et notamment européens porte l'ambition d'un changement d'échelle et de positionnement stratégique

<sup>5</sup> TRIAD : Projet lauréat de l'appel à projet PIOM 2022.



du CRESICA. Il existe un réel besoin d'accompagnement sur les guichets régionaux et internationaux, notamment européens. Le CRESICA a pu démontrer sa capacité à fédérer autour de projets structurants pour la Nouvelle-Calédonie, comme lors du portage de la réponse calédonienne à l'AAP du Plan Innovation Outre-mer.

Cependant, le consortium ne peut porter de réponse à des AAP en son nom.

Le CRESICA entend s'affirmer comme initiateur d'identification de guichets, de montage, de portage et de suivi de projets à l'échelle du site et d'envergure pour le Pacifique.

Cette stratégie s'appuie sur une transformation organisationnelle du CRESICA qui vise à mettre en place un mode de fonctionnement plus intégré par et pour ses membres. De plus, des ressources dédiées au montage et à la gestion de projets permettrait une meilleure coordination et une veille accrue des opportunités de financement adaptées (ANR, Union Européenne, ADEME, BPI France, Fonds Pacifique, etc.) et pertinentes pour le CRESICA. Cela permettrait également une aide au montage de projets pour les porteurs et une articulation le cas échéant avec les cellules des organismes nationaux.

Une personnalité juridique du CRESICA, permettant un portage en son nom propre, offrant une crédibilité, une lisibilité, une visibilité et une identification de la capacité à agir du collectif CRESICA que le portage d'un projet par l'un des membres, au nom du Consortium, ne peut atteindre.

Le portage de projets par le CRESICA génèrera des ressources propres permettant un passage à l'échelle des actions du Consortium.

Le nouveau modèle économique peut également reposer sur une contribution des membres comme cela a été initié à l'occasion du renouvellement du consortium en décembre 2023.

## La question de l'évolution statutaire

Un passage à l'échelle est nécessaire pour atteindre les ambitions affichées du consortium. Conscient d'un manque de visibilité locale et régionale, de la fragilité à moyen et long terme d'une telle organisation, en particulier en raison de problèmes liés à la pérennité des financements institutionnels, le CRESICA a évalué les avantages déterminants qui pourraient être liés à une évolution de son statut.

### *Le statut actuel : un frein à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie*

- La question du financement du consortium est très certainement l'un des points les plus limitants pour le déploiement des actions envisagées :
  - o Les modalités de financement du fonctionnement, sous forme de subventions annuelles, permettent difficilement de financer des projets pluriannuels et des contrats doctoraux ;
  - o Les crédits d'investissement obtenus par les membres via le CRESICA ne sont pas accompagnés de crédits dédiés au fonctionnement des équipements acquis (maintenance, ressources humaines dédiées) ;
  - o Le manque de visibilité sur les ressources disponibles pour les années à venir crée nécessairement une grande fragilité du consortium et entrave la projection ne serait-ce qu'à moyen terme ;
  - o Le portage du CRESICA par les services centraux de l'UNC (service à comptabilité distincte dans le budget de l'université), le développement des actions du CRESICA et la gestion des ressources pérennes qui devront y être dédiées questionnent la capacité de l'UNC à pouvoir assumer les charges liées, et non valorisées à ce stade, au portage de la structure CRESICA.
- Le consortium ne peut pas avoir de personnels en propres. Les emplois créés sur contrats Etat - collectivités sont nécessairement portés par l'un ou l'autre des organismes membres et en l'occurrence jusqu'à ce jour, ils l'ont toujours été par l'UNC.
- Le consortium ne peut ni répondre à des appels à projets, ni porter de projet en son nom propre, mais seulement via un ou plusieurs des organismes membres. Ce portage par un tiers « au nom du CRESICA » ampute considérablement sa visibilité, au niveau local, national et régional. Cela ne permet pas non plus de s'appuyer sur la force conjuguée de tous ses membres dans un processus compétitif.
- Le consortium ne peut être membre à part entière ou siéger officiellement dans les instances clés de Nouvelle-Calédonie (CCR, CCE, ADECAL-Technopole, comités de gestion, etc...).

### *Une évolution statutaire : de nouvelles perspectives*

En raison des freins évoqués ci-dessus, la question d'une évolution du statut a été étudiée par les membres avec le concours du bureau Erdyn. Différents statuts ont été comparés sur la base de l'analyse de retours d'expériences présentés par Erdyn.

Cette évolution devrait prouver sa pertinence en permettant de responsabiliser les différents membres, de renforcer son organisation et de diversifier, à terme, ses ressources.

La nouvelle organisation du CRESICA, alliant structuration et souplesse de fonctionnement, devra permettre de :

- Lever et gérer des fonds supplémentaires en son nom, en complément de l'accompagnement de l'Etat et des collectivités locales (Gouvernement et trois provinces sur la période 2024-2027)
- Solliciter des partenaires économiques diversifiés

- Siéger dans des instances locales et régionales, le cas échéant
- Se doter en son sein d'expertises complémentaires (recherche de financements, cellule veille, montage et suivi de projets, cellule détection valorisation transfert, cellule médiation scientifique, ...) au bénéfice de l'ensemble des membres
- Contribuer à une gestion rationnelle et sur le long terme des plateformes d'équipements scientifiques partagés et permettre l'ouverture de leur utilisation à des partenaires régionaux, comme outils d'attractivité et de rayonnement
- Assurer une programmation en recherche et formation pluriannuelle pour le territoire
- Soutenir la formation à la recherche des jeunes calédoniens par l'octroi de bourses de Master et thèses complémentaires
- Augmenter la capacité de chacun des membres du consortium à assurer ses missions, notamment dans le déploiement des feuilles de route Outre-mer des organismes nationaux de recherche.

L'évolution du statut du CRESICA et la création d'une personnalité morale, si elle génère un surcoût assumé de fonctionnement, présente à moyen terme des avantages en comparaison avec le mode de fonctionnement actuel et conduit à une plus grande obligation de résultats.

Selon les analyses présentées, le statut de Groupement d'Intérêt Public semble être à envisager en priorité.

#### Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) :

Bien que placé sous contrôle de l'administration (*a priori* Haut-Commissaire), ce statut présente une grande souplesse : ouvert aux membres de statut public ou privé, constitué avec ou sans capital, il peut se voir confier des activités d'intérêt général à but non lucratif, tout en ayant la possibilité de mener des activités à caractère commercial. Etant donné la diversité des missions portées par le CRESICA et la large prédominance de ses membres de statut public, cette option est probablement à envisager en priorité.

## Conclusion

Le CRESICA existe depuis bientôt 10 ans et a pu prouver qu'il constitue une véritable opportunité pour la Nouvelle-Calédonie et pour ses membres, un excellent outil de structuration de l'écosystème de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'innovation en Nouvelle-Calédonie. Grâce aux financements obtenus de l'État et des collectivités, les actions entreprises notamment avec le programme « au fil de l'eau » ont créé des mutualisations et des coopérations très fructueuses entre les organismes membres, produisant des résultats partagés avec les autorités concernées.

Depuis deux ans, le travail initié collectivement avec l'appui du bureau d'études Erdyn a permis de dessiner les contours d'un CRESICA 2030 tels que ses membres souhaiteraient le voir évoluer, assorti d'une stratégie pour y parvenir.

Or cette progression se trouve entravée par des freins que nous nous sommes attachés à identifier, dont le principal est l'absence de personnalité morale du consortium.

L'ambition du CRESICA semble donc être liée à l'évolution de son statut.

Si cette option est retenue, cette évolution présenterait les principaux avantages suivants, en comparaison avec le mode de fonctionnement actuel :

- simplifier la **gestion des moyens mutualisés**, en particulier des équipements, à la fois d'un point de vue organisationnel et comptable ;
- faciliter la **participation aux appels à projets**, nationaux et internationaux, le CRESICA pouvant intégrer des consortiums en son nom propre, et donc bénéficier directement de financements à ce titre ;
- apporter une plus grande **visibilité sur la pérennité du CRESICA** : l'accord de consortium, outil qui structure actuellement le CRESICA, doit être renégocié périodiquement, alors qu'une personne morale peut être instituée pour une période longue, par exemple 10 ans ou plus.